

# Panneaux de plafond et mur WoodWorks<sup>MD</sup> :

## Applications Interieur

### Garantie limitée d'un (1) an



#### EFFECTIVE JANVIER 2024

Lire soigneusement les conditions suivantes, car elles sont affectées par les conditions d'installation. Les Industries mondiales Armstrong n'assume pas, et n'autorise personne à assumer ou à offrir en son nom d'assumer, toute autre obligation ou responsabilité de garantie. Cette garantie explicite est la seule obligation des Industries mondiales Armstrong inc. et il n'y aura aucune autre garantie explicite ou implicite, y compris quant à la qualité vendable et à l'adaptabilité à une fin particulière.

Les panneaux de plafond et murs Armstrong WoodWorks et les systèmes de suspension sur mesure WoodWorks pour applications intérieures sont garantis contre tout défaut de matériaux ou de fabrication en usine pendant un (1) an à compter de la date documentée de réception par le client. En cas de défauts évidents de matériaux ou de fabrication, le client doit en informer Armstrong dans les 30 jours suivant la réception des produits. Pour les panneaux de plafond WoodWorks installés sur une suspension standard, reportez-vous à la garantie des systèmes de suspension commerciaux pertinents.

#### Cette garantie limitée est soumise aux autres conditions décrites ci-dessous

Toutes les garanties limitées des Industries mondiales Armstrong sont offertes pour des conditions normales d'utilisation. Les conditions anormales comprennent l'exposition aux vapeurs chimiques, aux vibrations, à la présence d'eau stagnante, à l'humidité entrant directement en contact avec le plafond, comme à la suite de fuites dans le bâtiment ou de condensation, à l'humidité excessive, à la saleté excessive ou à la poussière accumulée.

#### Ce que fera les Industries mondiales Armstrong?

Si les Industries mondiales Armstrong confirme un tel défaut du produit, Armstrong livrera à ses frais franco à bord le lieu de l'installation, un nouveau produit de type et de qualité identiques ou similaires, dans une quantité égale à la section déterminée défectueuse.

#### Ce que la garantie ne couvre pas?

Les dommages qui peuvent être causés par des vibrations, un incendie, l'eau, les vapeurs chimiques, le gel, un accident ou toute forme d'abus ou d'exposition à des conditions anormales, ne sont pas couverts par cette garantie. S'ils sont soumis à des conditions anormales, les produits devront être retirés immédiatement et remplacés lorsque les conditions d'installation seront redevenues normales. Cette garantie ne couvre pas la croissance de la moisissure et les Industries mondiales Armstrong n'en assume pas la responsabilité. Tous les produits devront être entretenus pour éviter l'accumulation excessive de la saleté ou de la poussière ou la présence d'humidité excessive qui risque de favoriser la croissance microbienne.

Cette garantie ne couvre pas l'affaissement ni le gauchissement, ni les variations de couleur, texture ou grain, qui sont causées par la variation naturelle des caractéristiques du bois et des plaqués; ni le changement ou l'atténuation de la couleur résultant de l'exposition directe aux rayons du soleil ou à l'exposition partielle à une source d'éclairage; ni à un vice ou défaut causé lorsque le matériau devient beaucoup trop sec ou trop humide, comme le fait de placer les panneaux directement face aux ventilateurs ou à une source de chauffage radiant ou le fait de ne pas avoir scellé les bordures taillées, conformément aux instructions d'installation des Industries mondiales Armstrong.

CETTE GARANTIE EXPLICITE EST LA SEULE OBLIGATION DES INDUSTRIES MONDIALES ARMSTRONG ET IL N'Y AURA AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS QUANT À LA QUALITÉ VENDABLE ET À L'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE. LA RESPONSABILITÉ SE LIMITERA AUX CONDITIONS CI-DESSOUS ET LES INDUSTRIES MONDIALES ARMSTRONG NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES FRAIS D'INSTALLATION OU DE RETRAIT, NI DES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES, NI DES BLESSURES PERSONNELLES.

#### Conditions de la garantie

Avant l'installation, les produits et le système de suspension devront être conservés propres et secs, dans un endroit où la température est contrôlée entre les limites de température et d'humidité relative mentionnées ci-dessous et ils ne doivent pas être soumis aux conditions anormales. Pour s'assurer que les panneaux de plafond et mur sont stabilisés aux conditions actuelles de l'édifice avant leur installation, il faut les déposer dans un lieu stable de l'édifice durant au moins 72 heures. Retirer l'emballage de plastique permet aux panneaux de s'acclimater. L'installation des produits devra être effectuée lorsque la température sera entre 10 et 30 °C (50 et 86 °F) et que l'humidité relative sera maintenue entre 25 et 55 %. Ces conditions de température et d'humidité devront être maintenues durant toute la période de la garantie. Il est nécessaire que la section soit fermée et que les systèmes CVC soient en opération continue. Tout les travaux humides (plâtre, béton, etc.) devront être complétés et secs. Ces produits ne conviennent pas dans des applications extérieures.



**Ces produits ne doivent pas être utilisés dans des applications extérieures**

Tous les produits des Industries mondiales Armstrong doivent être installés conformément aux instructions d'installation rédigées et aux dessins d'atelier approuvés pour les produits WoodWorks<sup>™</sup> d'Armstrong<sup>™</sup>, et en vigueur au moment de l'installation, ainsi que conformément aux pratiques habituelles établies par la CISCA (Ceiling and Interior Systems Contractors Association). Les Industries mondiales Armstrong ne sera pas responsable d'un processus défectueux ou de l'altération des produits effectués par des tiers après l'expédition. Toutes pièces de montage supplémentaires, comme les appareils d'éclairage ou de ventilation, devront être supportés séparément ou supportés solidement par la sous-structure, conformément aux instructions d'installation des Industries mondiales Armstrong.

**Comment obtenir le service?**

Vous devez aviser les Industries mondiales Armstrong par écrit de tout défaut du produit couvert par cette garantie dans les 30 jours de la première observation du défaut, à l'adresse suivante : Armstrong World Industries, Inc., P.O. Box 3001, Lancaster, PA 17604, ou en nous téléphonant au 1 877 276-7876. Les références à Armstrong dans cette section signifient, pour les États Unis, Armstrong World Industries, Inc., P.O. Box 3001, Lancaster, PA 17604; et signifient, pour Canada, Armstrong World Industries, Canada, Ltée., 255 Blvd. Montpellier, Ville Saint-Laurent, Montréal, Québec, H4N 2G3.

**Comment s'applique la loi?**

Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques, mais il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou accessoires, ou des limites de durée d'une garantie implicite, les limitations ou exclusions ci-dessus pourraient donc ne pas s'appliquer dans votre cas.

